

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le Président,

Direction de la Communication

Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

## COMMUNIQUÉ À L'ATTENTION DES RÉDACTIONS

Date : 16/05/2022

Objet : Convention d'indemnisation des titulaires de marchés publics

### **Augmentation du prix des matières premières : le Département marque son soutien aux entreprises locales**

La hausse du prix des matières premières frappe de plein fouet plusieurs secteurs d'activités. Comme il l'avait fait lors de la crise du Covid 19 avec la mise en œuvre d'un plan de relance, le Conseil départemental de la Dordogne, acheteur public majeur du territoire, a décidé de poursuivre son soutien auprès des entreprises attributaires de ses marchés publics à travers la mise en place d'une « convention d'indemnisation des titulaires de marchés publics ».

Cette convention a été votée par la commission permanente lors de sa réunion du 16 mai. A travers elle, le Département participera à la prise en charge des surcoûts générés par la flambée du prix des matières premières impactant ses marchés publics par le biais du versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 95 % des surcoûts générés, dès lors que les conditions réglementaires seront remplies.

Par ailleurs, courant juin, le Conseil départemental organisera des tables rondes sur les marchés publics, en partenariat avec la Chambre de métiers, les organisations professionnelles du bâtiment, la CCI et les acheteurs publics du Département.

Ces rencontres devront permettre aux différents acteurs de la commande publique, acheteurs et entreprises, de partager sur le thème des marchés publics, de l'indemnisation pour imprévision aux critères environnementaux en passant par les clauses marchés publics spécifiques à la conjoncture actuelle (révision, actualisation...) ou encore aux groupements d'entreprises et de finaliser par un tour d'horizon des marchés publics à venir pour l'ensemble des acheteurs réunis.

Ce sera ainsi l'occasion pour le Département de rappeler son soutien aux entreprises locales par le biais de ses marchés publics.

Ces rencontres auront lieu, de 18h à 19h30 :

- **Le mardi 7 juin** : au Pôle interconsulaire à Coulounieix-Chamiers (Cré@vallée Nord - 295 boulevard des saveurs) ;
- **Le mercredi 8 juin** : à la salle polyvalente André Malraux à Ribérac (965 Place André Pradeau) ;
- **Le lundi 20 juin** : à la CMA/ CCI Pôle Bergerac –à Bergerac (1 rue Ragueneau) ;
- **Le jeudi 23 juin** : à la Maison de l'emploi à Sarlat-la-Canéda (Place Marc Busson).